

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° AC108

présenté par

Mme Cattelot, M. Grau, M. Zulesi, Mme Provendier, Mme Tiegna, Mme Mette, Mme Degois, Mme Brunet, M. Haury, Mme Yolaine de Courson, M. Viry, M. Ledoux, Mme Chapelier, Mme O'Petit, Mme Granjus, M. Pellois, M. Mazars, Mme Bureau-Bonnard, Mme Deprez-Audebert, M. Batut, Mme Le Feur, M. Ramos, Mme Thomas, M. Terlier, Mme Rossi, Mme Dubost, Mme Kamowski, Mme Rist, M. Borowczyk, M. Causse, Mme Kerbarh, Mme Jacqueline Dubois, M. Mahjoubi, Mme Lecocq, M. de Ruy, M. Venteau, Mme Hennion, Mme Limon, Mme Charrière, Mme Mörch, M. Lejeune, M. Claireaux, M. Villani, M. Mbaye, Mme Bergé, Mme Michel et Mme Errante

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 204, insérer l'alinéa suivant :

« Un programme prioritaire de recherche sur la forêt est créé afin d'actionner les leviers indispensables à l'adaptation de la forêt face aux changements climatiques et à la structuration de la filière forêt-bois. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La forêt française et la filière bois regroupe plus de 400 000 emplois sur le territoire national et l'industrie du bois représente 12,7% de l'effectif industriel français. Par ailleurs, la forêt française recouvre un tiers de la France métropolitaine et capte près de 90 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année (soit près de 20% de tout le CO<sub>2</sub> émis). En définitive, les forêts de notre planète sont avec les océans, les deux principaux puits de carbone.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire et légitime que la forêt puisse faire l'objet d'un programme prioritaire de recherche (PPR) à la manière du PPR sur les océans annoncé par le Président de la République le 3 décembre 2019 durant les Assises de l'économie de la mer. A ce titre, les effets régulateurs sur le climat et la biodiversité avaient été évoqués pour rappeler l'importance de l'océan comme bien commun de l'humanité.

Le bois, récolté dans les forêts bénéficiant d'une gestion durable, contribue aussi à stocker du carbone sur le long terme dans les produits et à limiter les émissions globales de gaz à effet de serre

en se substituant à d'autres matériaux. La valorisation des sous-produits de la sylviculture ou de la transformation du bois sous forme d'énergie renouvelable permet également de limiter l'utilisation des énergies fossiles.

Une véritable politique ambitieuse doit être menée en faveur de nos forêts afin d'actionner les leviers indispensables à leur adaptation face aux changements climatiques et à la structuration de la filière forêt-bois qui permet de créer de la valeur et des emplois à partir de cette ressource renouvelable. L'apport de nouvelles technologies, le renforcement du suivi à long terme des écosystèmes, des approches intégratrices et multidisciplinaires pour aborder des sujets complexes dans leur globalité mais également la valorisation des bois feuillus dans la construction sont autant de thèmes qui mériteraient un soutien renforcé de la puissance publique.

Il est ainsi proposé d'entériner la création d'un programme prioritaire de recherche sur la forêt dans le rapport annexé.